



Comptes de gestion d'une tutrice

Par **Masline**, le **30/10/2019** à **14:31**

Ma mère était sous tutelle. Elle est décédée le 3 juillet 2019. A ce jour, aucune nouvelle de la tutrice. Je dois signer un acte de notoriété et une acceptation de la succession, mais je n'ai rien reçu de la part de la tutrice ni le notaire en charge de la succession. Que dois-je faire ?